



## **Retour d'expérience sur l'isolation thermique d'une villa**

Nous habitons une villa des années 80 avec une isolation thermique réalisée à minima, des ponts thermiques, un chauffage électrique, mais tout de même des doubles vitrages. Quand nous décidons de rénover les façades, nous nous demandons si nous ne pouvons pas en profiter pour revoir l'isolation. Les renseignements sont pris auprès de l'ADEME et du conseiller Parc Eco Habitat de la COPAMO.

Le dossier communiqué nous donne une évaluation des coûts, des gains et des aides : Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), la Région, les Certificats Économie Énergie (CEE), les crédits d'impôts et enfin l'ouverture aux prêts à taux zéro.

Compte tenu des éléments, nous avons pris l'option d'une rénovation complète, c'est-à-dire isolation extérieure des murs, et isolation des combles.

Nous pouvons alors choisir un artisan. Attention, il est important de lui demander de fournir :

- une attestation de qualification pour les travaux d'isolation
- une attestation d'assurance
- et le certificat du procédé d'isolation, avec entre autres la tenue au feu de l'isolation (par exemple CSTB)

En effet leur absence pourrait bloquer les dossiers.

### **Quels ont été les gains constatés ?**

En premier lieu, le confort thermique a été nettement amélioré : nous n'avons plus besoin de chauffer les chambres même au plus fort de l'hiver, et avec l'inertie apportée, la chaleur pénètre beaucoup moins rapidement en été. Le gain financier qui était modeste dans l'étude préliminaire s'est révélé favorable si l'on tient compte de l'augmentation du coût de l'énergie de ces dernières années. Enfin nous espérons aussi que ces travaux donneront de la valeur à la maison en cas de vente, ce qui viendra compenser le temps d'amortissement qui reste encore long.

Si certains désirent plus d'informations, vous pouvez me contacter par l'intermédiaire de CVPM.

[paysmornantais@centralesvillageoises.fr](mailto:paysmornantais@centralesvillageoises.fr)

Louis